

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juin 2024**

N° 240626096

DIRECTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION - Approbation d'une convention de partenariat et d'une charte de coopération entre le réseau SER Diabète et la Ville de GENTILLY, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à leur signature

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 18 juin 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIAN - M. SEHIL - M. DELOFFRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 5

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par Mme JAY - M. BOMBLED par M. DAUDET - M. PELLETIER par M. MOKHBI - M. NKAMA par Mme VILATA - Mme SCHAFFER par M. CRESPIAN.

ABSENTS EXCUSES Mme GROUX.

ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - M. GUITOUNI.
SECRETAIRE Martine SAUSSURE-YOUNG

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

DIRECTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION - Approbation d'une convention de partenariat et d'une charte de coopération entre le réseau SER Diabète et la Ville de GENTILLY, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à leur signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé publique,

VU la Convention de partenariat et la Charte de coopération qui lui est annexée présentées par l'association Structure d'Expertise et de Ressources diabète d'Ile de France,

CONSIDERANT que la Ville de GENTILLY, via son Centre Municipal de Santé, souhaite développer une prise en charge globale des patients atteints de diabète de type 2,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 13 juin 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** la Convention de partenariat et la Charte de coopération qui lui est annexée établies entre le réseau SER Diabète, association loi 1901 sise 85 avenue du Général de Gaulle à Créteil, et la Ville de GENTILLY via son Centre Municipal de Santé.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tout document afférent.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 28 juin 2024

Reçu en préfecture le 28 juin 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240626-11419-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**